

DEC162483DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Vincent Gouëset pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6590, intitulée Espaces et sociétés, dont le directeur est Vincent Gouëset ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Sébastien Fleuret, directeur de recherche de 2<sup>e</sup> classe, M. Jean-Marc Fournier, professeur des universités et directeur de ESO Caen, M. François Madoré, professeur des universités de 1<sup>ère</sup> classe et directeur de ESO Nantes, M. Gérald Billard, professeur des universités de 2<sup>e</sup> classe et directeur de ESO Le Mans, M. Florent Demoraes, maître de conférences des universités de classe normale et Mme Karine Breton, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

## Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 2 novembre 2016

Le directeur d'unité

Vincent GOUËSET